

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 AVRIL 2018

DATE DE CONVOCATION : 20 avril 2018

N°2018-03-01

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 42
Conseillers votants : 41

Dont pouvoirs : 5

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 26 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Barret, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. CHAUVIN Thierry, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, Mme GARD Patricia - M. BUZARD Lauren - **BARRET** : M. PROVOST Jean-Jacques - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. CHAPUZET Jean-Paul - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. CHAPUZET Jean-Paul - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PERIGNAC** : Mme EDELY Françoise - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie - **SAINT-MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme AUTHIER FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux).
Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. CHAUVIN Thierry (Barbezieux).
M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme DELPECH de MONTGOLFIER (Barbezieux)
M. MAURICE Jacky (Bécheresse) a donné pouvoir à M. SAUMON Gérard (Champagne-Vigny)
M. VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. BARBOT Jean-Pierre (Val des Vignes)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), Mme SOULARD Annick (Brossac), M. BOUTIN Christian (Condéon), M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), M. PETIT Bernard (Orioles), M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline).

Etaient excusés :

Mme BOUCHER-PILARD Maryse (Baignes), M. DELATTE Benoît (Barbezieux), CHATELLIER Dominique (Barret), Mme BELLOT Marie-Claude (Reignac), Mme ROCHAIS Anne-Marie (Saint-Léger), M. DECELLE Guy (Val des Vignes).

N°1 - Objet : Intégration de l'activité du conservatoire de musique de Barbezieux dans l'Ecole Départementale de Musique de la Charente (EDM)

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu l'article L. 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la répartition des compétences entre les collectivités territoriales et l'Etat ;

Vu la délibération du Conseil Départemental approuvant le principe de la gestion en régie de l'activité du Conservatoire de musique de Barbezieux par l'Ecole départementale de la Musique ;

Vu les avis des comités techniques de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente et du Département respectivement

Considérant les activités de L'Ecole départementale de musique de la Charente (EDM),

Considérant le fait que le Conservatoire de musique de Barbezieux dispense un enseignement musical individualisé à destination des enfants, à travers des répertoires variés et ouverts sur la diversité.

Considérant une nécessaire mise en cohérence de l'action publique et d'harmonisation de l'offre éducative au service de l'ensemble du Département de la Charente,

Au regard des motifs précités, Monsieur le Président informe que la Communauté de Communes des 4B Sud Charente et le Département de la Charente se sont concertés à l'occasion de plusieurs réunions pour proposer l'intégration du Conservatoire de musique de Barbezieux au sein de l'EDM.

Ce transfert ne serait pas un transfert de compétence entre les deux collectivités mais un transfert d'activité (enseignement instrumental et vocal, formation musicale et pratiques collectives, actions culturelles (mise en situation artistique de l'élève à travers la prestation publique, rencontres d'artistes...)).

La date effective de transfert proposée est le 1^{er} septembre 2018.

Monsieur le Président propose les modalités de transfert suivantes :

- ACTIVITE DU CONSERVATOIRE :

Interventions en milieu scolaire et/ou périscolaire :

Elles seront assurées par l'EDM. La prestation des enseignants sera facturée à la CdC4B sur la base d'un forfait horaire de 58€ de l'heure pour l'année 2018.

Personnels enseignants communautaires :

Les agents titulaires pourront faire l'objet d'une mutation selon les voies statutaires traditionnelles au sein du Département dans la limite des postes à pourvoir.

Les agents non titulaires se verront proposé par le Département un contrat de droit public, à durée déterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires, en reprenant les clauses substantielles, en particulier celles qui concernent la rémunération. Les services accomplis au sein de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente sont assimilés à des services accomplis au sein du Département de la Charente.

- **MODALITES FINANCIERES :**

L'évaluation de la contribution a été arrêtée sur la base des comptes administratifs des exercices 2016 et 2017, en tenant compte d'un total de dépenses de 520 000 €.

Les modalités de versement de la contribution de la Communauté de Communes des 4B sont définies comme suit :

1er juin 2019	1er juin 2020	1er juin 2021
250 000 €	150 000 €	50 000 €

- **SORT DES BIENS AFFECTÉS A L'ACTIVITE :**

Parc instrumental	Bâtiments du Conservatoire, de la salle Miles Davis et des salles de la halle du minage
Mise à disposition de la totalité du parc instrumental. Le parc instrumental dédié à l'orchestre à l'école reste la propriété de la CdC4B.	Pas de transfert de propriété et de droits.

- **EXECUTION DES CONTRATS ET PAIEMENT DES FACTURES :**

Le Département succèdera à la Communauté de communes dans l'ensemble des contrats, conventions en cours d'exécution à la date du transfert de l'activité du Conservatoire. De la même manière, les factures issues d'engagements de la Communauté de Communes et émises après la date du transfert seront réglées :

- par la CdC4B si le service fait est antérieur à la date du transfert ;
- par le Département si le service fait est postérieur à la date du transfert.

- **PARTENARIAT MAIRIE BARBEZIEUX / CDC /DEPARTEMENT :**

Afin d'assister et de faciliter la mise en œuvre des actions culturelles de la nouvelle antenne de l'EDM à compter du 1^{er} septembre 2018, un partenariat prenant en compte la mise à disposition de salles est convenu entre la CdC4B, la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire et le Département de la Charente. Il se définit comme suit :

Château : Théâtre	Château : Salle visioconférence	Plaisance : Salle des spectacles
Occupation au moins 3 fois / an Mise à disposition gratuite du régisseur	Occupation occasionnelle selon projets spécifiques	Occupation au moins 3 fois / an
<p>Par la CdC ou la commune, selon les locaux :</p> <p>Mise à disposition gratuite des lieux (eau, chauffage et électricité compris) Prise en charge de l'assurance des biens immobiliers et mobiliers mis à disposition Prise en charge de l'entretien courant (ménage) et des travaux de réparation Installation des chaises pour les musiciens et le public</p>		

En complément, la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire et la CdC4B s'entendront pour prendre en charge les transports des instruments nécessaires aux actions se déroulant sur leur territoire.

Monsieur le Président précise que l'ensemble des dispositions relatives au transfert d'activité du conservatoire au département et à la mise en œuvre des actions de l'EDM nécessitera la signature de trois conventions distinctes :

- une convention entre la CdC4B et le Département de la Charente régissant l'intégration du conservatoire de musique de Barbezieux au sein de l'école départementale de musique ;
- une convention de partenariat entre la CdC4B, la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire et le Département de la Charente ;
- une convention entre la CdC4B et le Département de la Charente régissant les interventions musicales en milieu scolaire et périscolaire.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le transfert d'activité du conservatoire de musique de Barbezieux au Département de la Charente à compter du 1^{er} septembre 2018 dans les conditions précitées ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
 Reçu en Sous-Préfecture le : 27 AVR. 2018.....
 Publié ou notifié le : 27 AVR. 2018.....
 Touvérac, le 27 AVR. 2018.....

Pour extrait conforme,
 Touvérac, le 27 avril 2018
 le Président,
 Jacques CHABOT.

